



## **COMITÉ PARITAIRE ENCADREMENT DES STAGIAIRES**

**Au secteur Jeunes**, le comité paritaire d'encadrement des stagiaires est composé du côté syndical de deux personnes enseignantes ainsi que d'une personne du comité exécutif. Il a pour mission de se pencher sur tous les enjeux liés à la supervision des stagiaires par les enseignant.es associé.es. Il y est question notamment de l'accessibilité aux ressources informatiques du CSSTL, des compensations pour accompagner des stagiaires et des moyens pour recruter plus d'enseignant.es associé.es.

Pour ce qui est des compensations monétaires, elles ont été bonifiées au cours des dernières années. Une augmentation de 100 \$ est prévue pour l'ensemble des stages à partir de la session d'hiver 2026 (voir tableau ci-contre). Les formulaires seront mis à jour prochainement pour refléter cette récente décision prise par le comité.

**Aux secteurs de la FP et de l'ÉDA**, il existe aussi un autre comité sur lequel siègent une personne enseignante et une personne du comité exécutif. Dans ces secteurs, les montants ont également été revus, passant de 370 \$ en 2022 à 850 \$ en 2025. Si vous vivez des enjeux en lien avec l'accompagnement d'une personne stagiaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Pour accéder aux **formulaires** liés à l'encadrement des stagiaires : <https://leses.org/category/formulaires/formulaires-encadrement-des-stagiaires/>

### **ÉVOLUTION DES COMPENSATIONS MONÉTAIRES AU SECTEUR JEUNES**

<b>Stage</b>	<b>2022</b>	<b>2026</b>
<b>1</b>	<b>300 \$</b>	<b>550 \$ *</b>
<b>2</b>	<b>550 \$</b>	<b>700\$</b>
<b>3</b>	<b>550 \$</b>	<b>800 \$ *</b>
<b>4</b>	<b>850 \$</b>	<b>1 000 \$</b>
<b>4 (à l'emploi)</b>	<b>850 \$</b>	<b>1 200 \$</b>
<b>Maîtrise</b>	<b>550 \$</b>	<b>1 200 \$</b>